

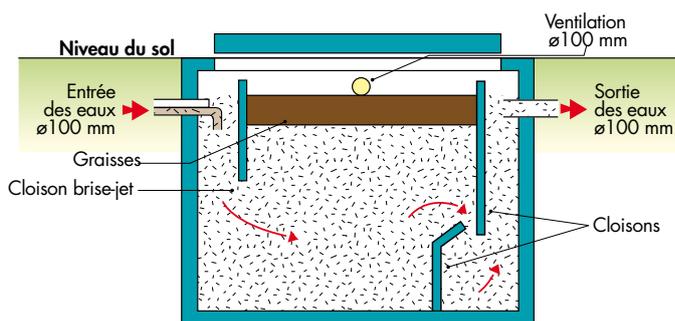
Assainissement autonome

Le pré-traitement Le bac à graisse

PRINCIPE

Pour les **maisons individuelles d'habitation**, le bac à graisse peut être utilisé :

- **dans le cadre d'une réhabilitation** du dispositif d'assainissement non collectif, pour le **pré-traitement des eaux ménagères uniquement**.
- **dans le cadre d'une installation nouvelle**, lorsqu'on a des longueurs de canalisations importantes (> 10 m) entre la sortie des eaux de cuisine et la fosse toutes eaux ou lorsque l'on produit des quantités importantes de graisses. Le bac à graisse est alors intercalé entre la sortie des eaux ménagères (ou eaux de cuisine seulement) et la fosse toutes eaux, pour retenir les graisses (afin d'éviter le colmatage des canalisations).



MISE EN PLACE

Le bac à graisse est placé le plus près possible de l'habitation (moins de 2 m) en amont de la fosse toutes eaux :

- dans un endroit facile d'accès pour permettre son entretien,
- en dehors d'un lieu de passage de véhicule.

Les précautions d'installation sont du même ordre que celles prises pour la fosse toutes eaux :

- le fond de fouille doit être parfaitement plat et horizontal et recouvert d'une couche de sable tassé,
- le remplissage en eau du bac à graisse doit s'effectuer en même temps que le remblaiement manuel,
- le couvercle arrivera au niveau du sol et restera facilement accessible pour permettre un bon entretien,
- une ventilation doit déboucher hors toiture pour évacuer les gaz malodorants produits dans le bac à graisses (diamètre 100 mm).

● Volume du bac à graisse

(pour une maison d'habitation individuelle)

Le bac à graisse reçoit	Volume minimal en litres
les eaux de cuisine seules	200
toutes les eaux ménagères	500

Lorsque les effluents renferment des huiles et des graisses en quantité importante (restaurants par exemple), le bac à graisse est nécessaire et ses caractéristiques doivent faire l'objet d'un calcul spécifique adapté au cas particulier.

ENTRETIEN

Il est recommandé d'extraire les graisses tous les 6 mois et de faire appel à une entreprise spécialisée. Pour des usages particuliers (restauration, hôtellerie...), la fréquence de vidange des bacs à graisse devra être augmentée.